



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro 355 B

AOÛT 2024

DÉPARTEMENT DE
LEURE

LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DE L'EURE

Président du Conseil départemental : M. Alexandre RASSAËRT

Arrondissement des Andelys

Canton des Andelys	M. Frédéric DUCHÉ
Canton des Andelys	Mme Chantale LE GALL
Canton de Gaillon	Mme Liliane BOURGEOIS
Canton de Gaillon	M. Christophe CHAMBON
Canton de Gisors	Mme Angèle DELAPLACE
Canton de Gisors	M. Alexandre RASSAËRT
Canton de Louviers	M. Daniel JUBERT
Canton de Louviers	Mme Anne TERLEZ
Canton de Pont-de-l'Arche	Mme Maryannick DESHAYES
Canton de Pont-de-l'Arche	M. Arnaud LEVITRE
Canton de Romilly-sur-Andelle	Mme Françoise COLLEMARE
Canton de Romilly-sur-Andelle	M. Thierry PLOUVIER
Canton de Val-de-Reuil	M. Marc-Antoine JAMET
Canton de Val-de-Reuil	Mme Janick LÉGER

Arrondissement de Bernay

Canton de Bernay	M. Nicolas GRAVELLE
Canton de Bernay	Mme Marie-Lyne VAGNER
Canton de Beuzeville	M. Thomas ALEXHAUSER
Canton de Beuzeville	Mme Micheline PARIS
Canton de Bourg-Achard	M. Sylvain BONENFANT
Canton de Bourg-Achard	Mme Marie TAMARELLE-VERHAEGHE
Canton de Grand -Bourgtheroulde	Mme Nathalie BETTON
Canton de Grand -Bourgtheroulde	M. Michaël ONO DIT BIOT
Canton de Brionne	Mme Myriam DUTEIL
Canton de Brionne	M. Jean-Pierre LE ROUX
Canton de Pont-Audemer	M. Francis COUREL
Canton de Pont-Audemer	Mme Florence GAUTIER

Arrondissement d'Evreux

Canton de Breteuil	M. Gérard CHÉRON
Canton de Breteuil	Mme Jocelyne DE TOMASI
Canton de Conches-en-Ouche	Mme Claire LACAMPAGNE-CROCHET
Canton de Conches-en-Ouche	M. Marcel SAPOWICZ
Canton d'Evreux 1	Mme Stéphanie AUGER
Canton d'Evreux 1	M. Manuel ORDONEZ
Canton d'Evreux 2	Mme Karène BEAUVILLARD
Canton d'Evreux 2	M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD
Canton d'Evreux 3	M. Xavier HUBERT
Canton d'Evreux 3	Mme Diane LESEIGNEUR
Canton du Neubourg	M. Jean-Paul LEGENDRE
Canton du Neubourg	Mme Martine SAINT-LAURENT
Canton de Pacy-sur-Eure	Mme Cécile CARON
Canton de Pacy-sur-Eure	M. Pascal LEHONGRE
Canton de Saint-André-de-l'Eure	M. Sylvain BOREGGIO
Canton de Saint-André-de-l'Eure	Mme Julie DESPLAT
Canton de Verneuil-sur-Avre	Mme Colette BONNARD
Canton de Verneuil-sur-Avre	M. Michel FRANÇOIS
Canton de Vernon	Mme Catherine DELALANDE
Canton de Vernon	M. Sébastien LECORNU

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Président

M. Alexandre RASSAËRT

Vice-présidents :

1er vice-président

M. Pascal LEHONGRE

2ème vice-président

M. Frédéric DUCHÉ

3ème vice-présidente

Mme Anne TERLEZ

4ème vice-présidente

Mme Stéphanie AUGER

5ème vice-président

M. Sébastien LECORNU

6ème vice-président

M. Jean-Paul LEGENDRE

7ème vice-présidente

Mme Myriam DUTEIL

8ème vice-président

M. Gérard CHÉRON

9ème vice-présidente

Mme Florence GAUTIER

10ème vice-président

M. Thierry PLOUVIER

11^{ème} vice-présidente

Mme Diane LESEIGNEUR

12^{ème} vice-président

M. Xavier HUBERT

13^{ème} vice-présidente

Mme Martine SAINT-LAURENT

Membres :

Mme Karène BEAUVILLARD

M. Sylvain BONENFANT

Mme Colette BONNARD

M. Sylvain BOREGGIO

Mme Cécile CARON

Mme Jocelyne DE TOMASI

M. Thomas ELEXHAUSER

M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

M. Nicolas GRAVELLE

M. Daniel JUBERT

Mme Claire LACAMPAGNE-CROCHET

Mme Chantale LE GALL

M. Jean-Pierre LE ROUX

Mme Micheline PARIS

Mme Marie-Lyne VAGNER

M. Marc-Antoine JAMET

Mme Janick LÉGER

M. Arnaud LEVITRE

Mme Maryannick DESHAYES

DISPOSITIFS DES ARRETES
A CARACTERE REGLEMENTAIRE
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EURE

ANNÉE	MOIS RECUEIL	N° RAA	DIRECTION	THEMATIQUE	OBJET
2024	AOUT	355B	DAJCP	DELEGATION DE SIGNATURE	Arrêté n°2024-CD27/DRE/DPL/01 - Monsieur Ghislain DE CHATEAUVIEUX
2024	AOUT	355B	DAJCP	DELEGATION DE SIGNATURE	Arrêté n°2024-CD27/DRE/DFCGP/02 - Monsieur Frédéric DELPHINE
2024	AOÛT	355B	DAJCP	DELEGATION DE SIGNATURE	Arrêté n°2024-CD27/DRE/DS/01 - Monsieur Jean-François RENAULT
2024	AOÛT	355B	DAJCP	DÉSIGNATION	Arrêté de désignation Comité de suivi de l'observatoire de l'avifaune de la zone de protection spéciale (Natura 2000) "Estuaire et marais de la basse Seine"

Délégation ressources et éducation

Direction des affaires juridiques et de
La commande publique
Service juridique

DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Direction du patrimoine et de la logistique
Délégation ressources et éducation
Arrêté n°2024-CD27/DRE/DPL/01

Le Président du Conseil Départemental de l'Eure,

VU le code général des collectivités territoriales
et notamment son article L 3221-3 ;

VU l'élection de Monsieur Alexandre RASSAËRT,
Président du Conseil départemental de l'Eure en date du
16 décembre 2022 ;

VU les délibérations du Conseil départemental de
l'Eure n° 2022-S12-1-2 et n°2022-S12-1-3 du 16
décembre 2022, portant délégations de compétences
du Conseil départemental accordées au Président du
Conseil départemental;

SUR proposition de Monsieur le Directeur général
des services départementaux,

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté du 18 octobre 2023, donnant délégation de signature au (à la) directeur (trice) du patrimoine et de la logistique est abrogé.

Article 2 – Délégation de signature est accordé au (à la) directeur(trice) du patrimoine et de la logistique par intérim, dont le nom est repris au tableau annexé au présent arrêté, à l'effet de signer les actes énumérés ci-dessous.

La signature s'entend de la signature manuscrite, des validations dans une application informatique et notamment dans l'application informatique financière du Département et de la signature électronique.

Article 3 – En cas d'absence ou d'empêchement d'un délégataire, la délégation de signature qui leur est conférée, sera confiée aux agents mentionnés au tableau figurant en annexe, suivant l'ordre de priorité indiquée.

A défaut, la délégation confiée sera exercée par le supérieur hiérarchique du délégataire initial.

Article 4 – *Le (la) directeur(trice) du patrimoine et de la logistique par intérim*, mentionné(e) dans le tableau en annexe, a délégation pour signer les actes suivants, en rapport avec la direction concernée :

❖ **Administration générale et gestion**

- les actes d'administration courante (notamment les correspondances ne comportant pas l'engagement du Département, les copies, les ampliions...);
- les instructions relatives au fonctionnement de la direction.

❖ **Gestion du personnel**

- les ordres de mission ;
- les notes et documents relatifs aux ressources humaines, à l'exclusion des actes relatifs au recrutement.

❖ **Gestion financière et comptable**

- les pièces comptables c'est-à-dire les ordres de service et les pièces liquidatives des dépenses (les devis, factures, mémoires ou états justificatifs), à l'exception des notifications des pénalités contractuelles ;
- la certification du service fait.

Département de l'Eure
Boulevard Georges-Chauvin – CS 72101 – 27021 Évreux

Arrêté n°2024-CD27/DRE/DPL/01

❖ **Achats publics**

- Tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés pu
pas 10 000 € H.T.

Reçu en préfecture le 20/08/2024

Publié le

ID : 027-222702292-20240820-20240820DDSDPL-AR

SLOW

Article 5 – *Le(a) responsable du pôle bâtiments*, mentionné(e) dans le tableau en annexe, a délégation pour signer les actes suivants, en rapport avec le pôle concerné :

❖ **Administration générale et gestion**

- les actes d'administration courante (notamment les correspondances ne comportant pas l'engagement du Département, les copies, les ampliatiions...).

❖ **Gestion du personnel**

- les ordres de mission ;
- les notes et documents relatifs aux ressources humaines, à l'exclusion des actes relatifs au recrutement.

❖ **Gestion financière et comptable**

- les pièces comptables c'est-à-dire les ordres de service et les pièces liquidatives des dépenses (les devis, factures, mémoires ou états justificatifs), à l'exception des notifications des pénalités contractuelles ;
- la constatation du service fait.

❖ **Achats publics**

- Tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, d'un montant de 4 000 € H.T. à 10 000 € HT.

Article 6 – *Le(a) responsable du pôle centrale d'achats et logistique*, mentionné(e) dans le tableau en annexe, a délégation pour signer les actes suivants, en rapport avec le pôle concerné :

❖ **Administration générale et gestion**

- les actes d'administration courante (notamment les correspondances ne comportant pas l'engagement du Département, les copies, les ampliatiions...).

❖ **Gestion du personnel**

- les ordres de mission ;
- les notes et documents relatifs aux ressources humaines, à l'exclusion des actes relatifs au recrutement.

❖ **Gestion financière et comptable**

- les pièces comptables c'est-à-dire les ordres de service et les pièces liquidatives des dépenses (les devis, factures, mémoires ou états justificatifs), à l'exception des notifications des pénalités contractuelles ;
- la constatation ou la certification du service fait.

❖ **Achats publics**

- Tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, d'un montant de 4 000 € H.T. à 10 000 € HT.

Article 7 – *Le(a) responsable du pôle service unifié des ateliers automobiles*, mentionné(e) dans le tableau en annexe, a délégation pour signer les actes suivants, en rapport avec le pôle concerné :

❖ **Administration générale et gestion**

- les actes d'administration courante (notamment les correspondances ne comportant pas l'engagement du Département, les copies, les ampliatiions...).

❖ **Gestion du personnel**

- les ordres de mission ;
- les notes et documents relatifs aux ressources humaines, à l'exclusion des actes relatifs au recrutement.

SLOW

❖ Gestion financière et comptable

- les pièces comptables c'est-à-dire les ordres de service et les pièces (devis, factures, mémoires ou états justificatifs), à l'exception des pièces contractuelles ;
- la constatation du service fait.

❖ Achats publics

- Tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, d'un montant de 4 000 € H.T. à 10 000 € HT.

Article 8 – Le(a) responsable du service administratif et financier, mentionné(e) dans le tableau en annexe, a délégation pour signer les actes suivants, en rapport avec le service concerné :

❖ Administration générale et gestion

- les actes d'administration courante (notamment les correspondances ne comportant pas l'engagement du Département, les copies, les ampliatiions...).

❖ Gestion du personnel

- les ordres de mission ;
- les notes et documents relatifs aux ressources humaines, à l'exclusion des actes relatifs au recrutement.

❖ Gestion financière et comptable

- les pièces comptables c'est-à-dire les ordres de service et les pièces liquidatives des dépenses (les devis, factures, mémoires ou états justificatifs), à l'exception des notifications des pénalités contractuelles ;
- la constatation ou la certification du service fait.

❖ Achats publics

- Tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, d'un montant de 4 000 € H.T. à 10 000 € HT.

Article 8 – Les chefs des services "construction programmation" ; "exploitation maintenance" ; "études et expertise" ; "gestion du patrimoine immobilier" ; "achat compte finance" ; "magasin central" ; "mobilier matériel", mentionnés dans le tableau en annexe, ont délégation pour signer les actes suivants, en rapport avec le service concerné :

❖ Administration générale et gestion

- les actes d'administration courante (notamment les correspondances ne comportant pas l'engagement du Département, les copies, les ampliatiions...).

❖ Gestion du personnel

- les ordres de mission ;
- les notes et documents relatifs aux ressources humaines, à l'exclusion des actes relatifs au recrutement.

❖ Actes spécifiques

- Bons de livraison ;
- Bordereaux de suivi des déchets amiantés ;
- Réceptions de chantiers (toutes les phases) pour des travaux de petites ampleurs liés à la maintenance et jusqu'aux grands chantiers ;
- Etats des lieux entrants et sortants des locatifs ou des mises à disposition ;
- Visites d'expertise (assurances, contentieux, bornages, dépôt de plaintes ...).

❖ Gestion financière et comptable

- les pièces comptables c'est-à-dire les ordres de service et les pièces liquidatives des dépenses (les devis, factures, mémoires ou états justificatifs), à l'exception des notifications des pénalités contractuelles ;
- la constatation du service fait.

❖ Achats publics

- Tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, dont le montant n'excède pas 4 000 € H.T.

Article 9 – Les agents non encadrant des services indiqués à l'article 8, mentionnés en délégation pour signer **UNIQUEMENT** les actes suivants, en rapport avec le service

Reçu en préfecture le 20/08/2024

Publié le

SLOW

ID : 027-222702292-20240820-20240820DDSDPL-AR

❖ **Actes spécifiques si mentionnés en annexe**

- Bons de livraison ;
- Bordereaux de suivi des déchets amiantés ;
- Réceptions de chantiers (toutes les phases) pour des travaux de petites ampleurs liés à la maintenance et jusqu'aux grands chantiers ;
- Etats des lieux entrants et sortants des locaux ou des mises à disposition ;
- Visites d'expertise (assurances, contentieux, bornages, dépôt de plaintes ...).

❖ **Gestion financière et comptable si mentionnée en annexe**

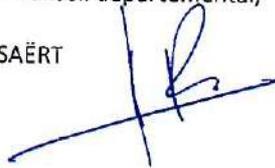
- la constatation du service fait.

Article 10 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressé(e)s ainsi qu'à Monsieur le payeur départemental, et publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Évreux, le **20 AOUT 2024**

Le Président du Conseil départemental,

Alexandre RASSAËRT



Direction - Service - Pôle	NOM Prénom - Qualité	En cas d'absence ou d'empêchement, par ordre de priorité :
Direction du patrimoine et de la logistique	Ghislain DE CHATEAUVIEUX, <i>Directeur du patrimoine et de la logistique par intérim</i>	1- Hélène ATANNE
		2- Elsa LECUREUR
SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER		
	Elsa LÉCUREUR <i>Responsable de service</i>	1 - Ghislaine CABEL
PÔLE BÂTIMENTS		
	Benoit HUE <i>Responsable de pôle</i>	1 - Caroline CLUIZEL 2 - Alban SPIROUX DE VENDOMOIS
Service construction programmation	Caroline CLUIZEL <i>Chef de service</i>	Alban SPIROUX DE VENDOMOIS
	Sont autorisés à signer les actes spécifiques relatifs à leurs fonctions et à certifier le service fait	
	Daphnée POUGARY, chef de projets	
	Annabelle SAUSSEY, chef de projets	
	Sacha LELAIT, chef de projets	
	Stéphanie BOISSEL, chef de projets	
Valérie SAFFRAY LEVEILLARD, chef de projet contentieux		
Service exploitation maintenance	Alban SPIROUX DE VENDOMOIS <i>Chef de service</i>	Caroline CLUIZEL
	Sont autorisés à signer les actes spécifiques relatifs à leurs fonctions et à certifier le service fait	
	Antoine GAUTIER, technicien secteur Est/Vernon 2	
	Alessandro GIANNINO, technicien secteur Sud/Evreux 1	
	Abdenour BELAID, technicien secteur Est/Evreux 2	
	Bruno FAREU, technicien secteur Est/Vernon 1	
	Franck GROD, technicien secteur Ouest/bernay 2	
Ahmed EL GOUMANI, technicien secteur Ouest/Bernay 1		
Service études et expertise	Eustache MIFÉTOU <i>Chef de service</i>	Emmanuel CAMPORI
	Sont autorisés à signer les actes spécifiques relatifs à leurs fonctions et à certifier le service fait	
	Emmanuel CAMPORI, coordinateur prévention sécurité / Adjoint responsable de service	
	Maxime CHEVALIER, coordinateur énergies et CVC	
	Rodolphe MEHL, coordinateur polluants de la construction	
Service gestion du patrimoine immobilier	Marie-Christine LARÉE <i>Chef de service</i>	Benoit HUE
	Est autorisé à signer les actes spécifiques relatifs à sa fonction et à certifier le service fait	
	Kévin KANON, SIG	
	Est autorisée à signer les actes spécifiques relatifs à sa fonction	
Lucie GUILLON, assistante de gestion		

PÔLE CENTRALE D'ACHATS ET LOGISTIQUE		
Hélène ATANNE <i>Responsable de pôle</i>		Marina PÉTREL
Direction - Service - Pôle	NOM Prénom - Qualité	En cas d'absence ou d'empêchement, par ordre de priorité :
Service achat compta finance	Marina PÉTREL <i>Chef de service</i>	Hélène ATANNE
	Les assistants (tes) sont autorisés (es) à constater le service fait	
	Christine PERROS	
	Sophie GUYADER	
	Ahmed EL HARMACI	
Sophie DA SILVA		
Service magasin central	Alain PIERRU <i>Chef de service</i>	Christine BLANFUNE
	Sont autorisés à signer les actes spécifiques relatifs à leurs fonctions et à constater le service fait	
	Catherine HEBERT, magasinier	
	Damien MARCHAND, magasinier	
Service mobilier matériel	Christine BLANFUNÉ <i>Chef de service</i>	Alain PIERRU
	Est autorisée à signer les actes spécifiques relatifs à sa fonction et à certifier le service fait	
	Manon LARGESSE, logicienne	
	Est autorisé à signer les actes spécifiques relatifs à sa fonction	
	Alexandre PATRICE, agent de logistique Christophe LIBERCE, agent de logistique	
PÔLE SERVICE UNIFIÉ DES ATELIERS AUTOMOBILES		
Alexandre Mulot <i>Responsable de pôle</i>		Olivier BARBIEUX
Sont autorisés à certifier le service fait		
Thierry POIRRIER	Gaëlle BASSET	Daniel GREMONT
	Sébastien SANCTORUM	Jean-Marie CONTOIS

Délégation ressources et éducation

Direction des affaires juridiques et de la
commande publique

Service juridique

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Direction des finances, du conseil en gestion et de la performance

Délégation ressources et éducation

Arrêté n°2024-CD27/DRE/DFCGP/02

Le Président du Conseil Départemental de l'Eure,

VU le code général des collectivités territoriales
et notamment son article L 3221-3 ;

VU l'élection de Monsieur Alexandre RASSAËRT,
Président du Conseil départemental de l'Eure en date
du 16 décembre 2022 ;

VU les délibérations du Conseil départemental
de l'Eure n° 2022-S12-1-2 et n°2022-S12-1-3 du 16
décembre 2022, portant délégations de compétences
du Conseil départemental accordées au Président du
Conseil départemental;

SUR proposition de Monsieur le Directeur
général des services départementaux,

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté du 12 mars 2024, donnant délégation de signature au (à la) directeur (trice) des finances, du conseil en gestion et de la performance, est abrogé.

Article 2 - Délégation de signature est accordée au (à la) directeur (trice) des finances, du conseil en gestion et de la performance, dont le nom est repris au tableau annexé au présent arrêté, à l'effet de signer les actes énumérés ci-dessous.

La signature s'entend de la signature manuscrite, des validations dans une application informatique et notamment dans l'application informatique financière du Département et de la signature électronique.

Article 3 – En cas d'absence ou d'empêchement d'un délégataire, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée, par ordre de priorité, par les agents mentionnés dans le tableau figurant en annexe.

A défaut, la délégation confiée sera exercée par le supérieur hiérarchique du délégataire initial.

Article 4 – *Le (la) directeur (trice) des finances, du conseil en gestion et de la performance*, a délégation pour signer les actes suivants, en rapport avec la direction concernée :

❖ **Administration générale et gestion**

- les actes d'administration courante (notamment les correspondances, les copies, les ampliements...);
- les instructions relatives au fonctionnement de la direction.

❖ **Gestion du personnel**

- les ordres de mission ;
- les notes et documents relatifs aux ressources humaines, à l'exclusion des actes relatifs au recrutement.

Département de l'Eure
Boulevard Georges-Chauvin – CS 72101 – 27021 Évreux

Arrêté n°2024-CD27/DRE/02

❖ Actes spécifiques

- les actes relatifs à la certification exécutoire des délibérations de garanties financières ;
- les actes relatifs à l'entrée en relation avec les salles des marchés financiers ;
- les actes de mobilisation et / ou de remboursement de fonds dans le cadre des contrats de ligne de trésorerie et des emprunts.

❖ Gestion financière et comptable pour l'ensemble de la collectivité

- les pièces liquidatives des dépenses à ordonnancer : mandats et ordres de paiement émis sur le budget départemental, les budgets annexes du budget principal et les comptes hors budget, ainsi que les ordres de reversement et les titres de recettes pour les mêmes comptes ;
- les flux Hélios ;
- les pièces comptables c'est-à-dire les ordres de service et les pièces liquidatives des dépenses (les devis, les factures, mémoires ou états justificatifs, les certificats administratifs) ;
- la constatation ou/et la certification du service fait.

❖ Achats publics

- Tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, dont le montant n'excède pas 10 000 € HT.

Article 5 – *Le (la) directeur (trice) adjoint (e) des finances, du conseil en gestion et de la performance*, a délégation pour signer les actes suivants, en rapport avec la direction concernée :

❖ Gestion du personnel

- les ordres de mission ;
- les notes et documents relatifs aux ressources humaines, à l'exclusion des actes relatifs au recrutement

❖ Gestion financière et comptable pour l'ensemble de la collectivité

- la constatation ou/et la certification du service fait.

Article 6 – *Le (la) responsable du pôle analyse et pilotage*, a délégation pour signer les actes suivants, en rapport avec le pôle concerné :

❖ Gestion du personnel

- les ordres de mission ;
- les notes et documents relatifs aux ressources humaines, à l'exclusion des actes relatifs au recrutement.

❖ Gestion financière et comptable pour l'ensemble de la collectivité

- la constatation ou/et la certification du service fait.

Article 7 – *Le (la) responsable du service gestion des risques internes et externes*, a délégation pour signer les actes suivants, en rapport avec le service concerné :

❖ Gestion du personnel

- les ordres de mission ;
- les notes et documents relatifs aux ressources humaines, à l'exclusion des actes relatifs au recrutement.

❖ Gestion financière et comptable pour l'ensemble de la collectivité

- la constatation du service fait.

Article 8 – *Le (la) responsable du pôle finances*, a délégation pour signer les actes suivants, en rapport avec le pôle concerné :

❖ Gestion du personnel

- les ordres de mission ;
- les notes et documents relatifs aux ressources humaines, à l'exclusion des actes relatifs au recrutement.

SLOW

DIRECTION DES FINANCES, DU CONSEIL EN GESTION ET DE LA PERFORMANCE

DÉLÉGATION RESSOURCES ET ÉDUCATION

Tableau AO1 annexé à l'arrêté n°2024-CD27/DRE/DFCGP/02

Direction - Service - Pôle	NOM Prénom - Qualité	En cas d'absence ou d'empêchement, par ordre de priorité :
Direction des finances, du conseil en gestion et de la performance		
	Frédéric DELPHINE, directeur des finances	1- Christine TUAUDEN
		2- Hervé PALLUET
		3- Ridouan BENHAMZA - Uniquement les actes de mobilisation et / ou de remboursement de fonds dans le cadre des contrats de ligne de trésorerie et des emprunts
	Christine TUAUDEN, Directrice adjointe	1- Frédéric DELPHINE
		2- Hervé PALLUET
Pôle analyse et pilotage	Hervé PALLUET, responsable du pôle analyse et pilotage	1- Frédéric DELPHINE
		2- Christine TUAUDEN
	Ridouan BENHAMZA, responsable du service gestion des risques internes et externes	Hervé PALLUET
Pôle finances	Christine TUAUDEN, responsable du pôle finances	1- Frédéric DELPHINE
		2- Hervé PALLUET
	Murielle GOY, responsable du service comptabilité	Christine TUAUDEN
	Virginie KAPUSTA, responsable du service budget	Christine TUAUDEN

- ❖ **Gestion financière et comptable pour l'ensemble de la collectivité**
 - la constatation ou/et la certification du service fait.

Reçu en préfecture le 20/08/2024

Publié le

ID : 027-222702292-20240820-20240820DDSDFCG-AR

SLO

Article 9 – *Le (la) responsable du service comptabilité*, a délégation pour signer les actes suivants, en rapport avec le service concerné :

❖ **Gestion du personnel**

- les ordres de mission ;
- les notes et documents relatifs aux ressources humaines, à l'exclusion des actes relatifs au recrutement.

❖ **Gestion financière et comptable pour l'ensemble de la collectivité**

- la constatation du service fait.

Article 10 – *Le (la) responsable du service budget*, a délégation pour signer les actes suivants, en rapport avec le service concerné :

❖ **Gestion du personnel**

- les ordres de mission ;
- les notes et documents relatifs aux ressources humaines, à l'exclusion des actes relatifs au recrutement.

❖ **Gestion financière et comptable pour l'ensemble de la collectivité**

- la constatation du service fait.

Article 11 - Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés(es) ainsi qu'à Monsieur le payeur départemental et publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Évreux, le **20 AOUT 2024**

Le Président du Conseil départemental,

Alexandre RASSAËRT



Délégation ressources et éducation

Direction des affaires juridiques et de la
commande publique

Service juridique

DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Direction des sports
Délégation ressources et éducation
Arrêté n°2024-CD27/DRE/DS/01

Le Président du Conseil Départemental de l'Eure,

VU le code général des collectivités territoriales et
notamment son article L 3221-3 ;

VU l'élection de Monsieur Alexandre RASSAËRT,
Président du Conseil départemental de l'Eure en date du
16 décembre 2022 ;

VU les délibérations du Conseil départemental de
l'Eure n° 2022-S12-1-2 et n°2022-S12-1-3 du 16
décembre 2022, portant délégations de compétences du
Conseil départemental accordées au Président du
Conseil départemental;

SUR proposition de Monsieur le Directeur général
des services départementaux,

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté du 10 octobre 2023, donnant délégation de signature au (à la) directeur (trice) des sports, est abrogé.

Article 2 - Délégation de signature est accordée **au (à la) directeur (trice) des sports**, dont le nom est repris au tableau annexé au présent arrêté, à l'effet de signer les actes énumérés ci-dessous.

La signature s'entend de la signature manuscrite, des validations dans une application informatique et notamment dans l'application informatique financière du Département et de la signature électronique.

Article 3 – En cas d'absence ou d'empêchement d'un délégataire, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée, par ordre de priorité, par les agents mentionnés dans le tableau figurant en annexe.

A défaut, la délégation confiée sera exercée par le supérieur hiérarchique du délégataire initial.

Article 4 – **Le (la) directeur (trice) des sports**, a délégation pour signer les actes suivants, en rapport avec la direction concernée :

❖ **Administration générale et gestion**

- les actes d'administration courante (notamment les correspondances, les copies, les ampliements...);
- les instructions relatives au fonctionnement de la direction.

❖ **Gestion du personnel**

- les ordres de mission ;
- les notes et documents relatifs aux ressources humaines, à l'exclusion des actes relatifs au recrutement.

❖ Gestion financière et comptable

- les pièces comptables c'est-à-dire les ordres de service et les pièces de devis, les factures, mémoires ou états justificatifs) ;
- la certification du service fait.

❖ Actes spécifiques relatifs à la mission jeunesse

- Tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, dont le montant n'excède pas 10 000 € HT.

❖ Achats publics

- Tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, dont le montant n'excède pas 10 000 € HT.

Article 5 - Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés(es) ainsi qu'à Monsieur le payeur départemental et publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Évreux, le **20 AOUT 2024**

Le Président du Conseil départemental,

Alexandre RASSAËRT



DIRECTION DES SPORTS

Délégation ressources et éducation

Tableau AO1 annexé à l'arrêté n°2024-CD27/DRE/DS/01

Direction - Service - Pôle	NOM Prénom - Qualité	En cas d'absence ou d'empêchement, par ordre de priorité :
Direction des sports	Jean-François RENAULT <i>directeur des sports</i>	1 - Frédéric LEMAISTRE, responsable des affaires financières 2 - Pauline GASSAMA, cheffe de projet sports Jeanne GRANDON, responsable de la mission jeunesse <i>(uniquement pour les actes spécifiques relatifs à la mission jeunesse)</i>

Délégation Ressources
et Education

Direction des affaires
juridiques et de la commande
publique

ARRÊTÉ

DE DÉSIGNATION

Evreux,
le **27 AOUT 2024**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Dossier n° 379

Vu les dispositions du Code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 6 novembre 2002 portant désignation du site Natura 2000 de l'estuaire et des marais de la basse Seine (zone de protection spéciale),

Vu l'arrêté du 23 octobre 2003 portant création d'un observatoire de l'avifaune de la zone de protection spéciale de l'estuaire et des marais de la basse Seine.

ARRÊTÉ

Article 1 :

Madame Myriam DUTEIL, 7ème Vice-Présidente du Conseil départemental de l'Eure, en charge de la protection de la nature et des paysages, à l'économie circulaire, du cycle de l'eau et de la biodiversité est désignée en tant que membre titulaire pour me représenter au sein du Comité de suivi de l'observatoire de l'avifaune de la zone de protection spéciale (Natura 2000) "Estuaire et marais de la basse Seine".

Monsieur Marcel SAPOWICZ, conseiller départemental du canton de Conches en Ouche, est désigné en tant que membre suppléant.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département de l'Eure et notifié à l'intéressé.

Le Président du Conseil départemental,

Alexandre RASSAËRT



Département de l'Eure
Boulevard Georges-Chauvin – CS 72101 – 27021 Evreux